

DE
PEINTURE ET DE SCULPTURE

DE

PEINTURE ET DE SCULPTURE

Dossier E. Gizard

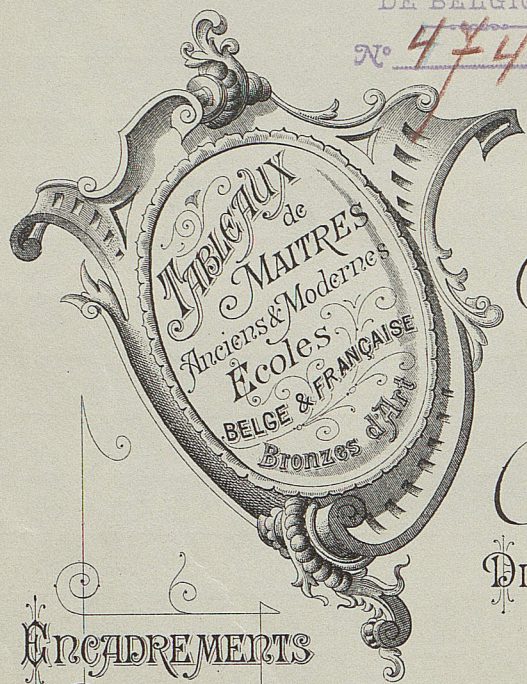
Office en route au J. Stevens

N^o 4748

MUSÉES ROYAUX
DE PEINTURE & DE SCULPTURE
DE BELGIQUE

N° 4748

Téléphone 2897



ENCADREMENTS
RESTAURATION

Emile Gerard

EXPERT

DIRECTION DE VENTES

Boul'd de Waterloo

Porte Louise

BRUXELLES

Bruxelles le 10 nov. 1898.

Monsieur,

Veuillez s. v. p. remettre au porteur mon tableau
de J. Steens "Deux grands bœufs blancs"

Avec Monsieur l'assurance de ma parfaite
considération.

Emile Gerard

N^o 4948

Présenté à votre an Palais
de B. H. du Musée
N^o 9 Contre la Remise
d'un Recapitul

Paris le
20th 8th

Paris le 3^e 9th 1848

A M. Em. Leroux
B. d. Watteau
Et.

Mais avec l'bon d'un
par l'écriture que l'Co.
D. 1. 1. par it. d'avis
d'acquiescer par le Coll.
de Musée, le t. l'leu
inspire par l'Chanson
de Pierre Dupont, &
que vous avez bien vu
la diff. de cet
pour l'extinction. ou ins.
mei, par l'leu
24-8th 1848 - Et
voulon que vous tenez
à la l'leu. l'leu.



Téléphone 2897

Emile Gerard
55
EXPERT
Boul^d de Waterloo
Porte Louise
BRUXELLES
DIRECTION DE VENTES

Bruxelles le 29 Octobre 1895

à Monsieur Félix,

Président de la Commission des achats pour les Musées Royaux.

Monsieur,

Je me permets de présenter à la Commission d'achats des Musées Royaux, un tableau du maître Joseph Stieens.

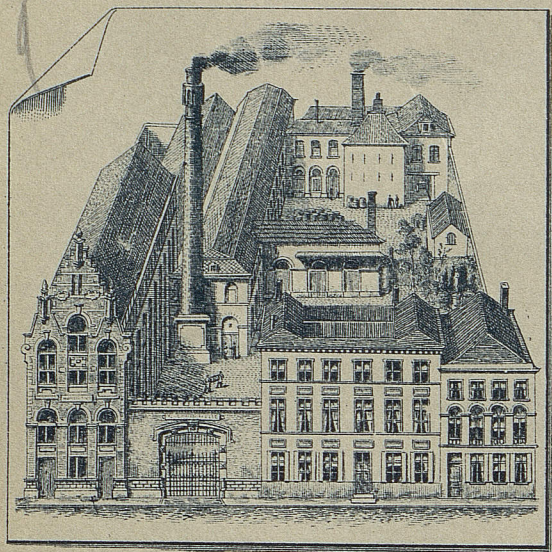
Je crois pouvoir dire qu'une œuvre aussi jolie est digne de notre Musée, d'autant plus qu'elle compléterait l'œuvre du grand maître, si admirée de tous.

Le tableau "comme supt" a été inspiré à Joseph Stieens par la chanson de Pierre Oupont "J'ai deux grands boeufs dans mon étable, deux grands boeufs blancs.... etc...."

Je demande de ce tableau, sept mille francs car mon plus grand désir serait de le voir acquis par le Musée de Bruxelles.

Croyez Monsieur le Président, ainsi que Messieurs les Membres de la Commission d'achats, à ma haute considération comme à mes sentiments les plus distingués.

Emile Gerard



Gustave Carbonnelle

rue de la Madeleine, 20.

BIÈRES

en fûts et en Bouteilles,

SPIRITUEUX.



Cournai, le 24 Oct. 1898

*Messieurs les membres de la Commission
du musée de tableaux
Bruxelles*

*Je me permets de vous envoyer ci-joint un
ancien tableau, indivise à la famille Oberg de
Cournai, cette famille désirait vendre ce tableau et
donnerait la préférence au musée de Bruxelles.
Le prix de vente serait, tout donné pour, sans rabais,
deux mille francs.*

*Veuillez examiner le tableau et la proposition
faite, et recevoir, Messieurs, l'assurance de ma
considération distinguée*

G. Carbonnelle Oberg



Bordeaux 30^{bre} 1848

N^o 47 44

Monsieur Gustave Carbonnel
au d^e l'Institut
Lourmay -

Permettez-moi de
vous faire connaître par
le C^{te} D^e à l'Institut,
en principe, & par les soins
de ~~son~~ M^{re} Lacroix
le Ministère du Capit
- tant d'acquiescer, par
la Collection du Musée,
l'œuvre par vous est
offert de l'Etat pour sa
destination par votre

Lettr. du 24 8^{bre} avec
un prix de 2000 fr -

The denizens' trust, for

Le jour d'après, le Van

Le Coll. de quicinti. *Christ. 1700*

h. h. m. d. 1500 /

Truly most dear Mrs

~~M, did not hear the~~
~~lost in John Caspary's~~
~~last parish where he~~

~~intend. ses~~ d'accept.

L. V. F. ^{depuis} $\checkmark$ propose

~~I agree with you~~ & I

200



Lettre de voiture. -- Transports à l'intérieur de la Belgique. --- Vrachtbrief. -- Vervoer binnen België.

TARIF N° (1)

TARIF N° (1)

STATION D'EXPÉDITION. — Statie van afzending.

STATION DE DESTINATION. — Statie van bestemming.

Courmieu

Bruxelles

Wagons { Nos / Nrs
(Wagens) { Marques (Merken)

Prescriptions de l'expéditeur quant à l'affranchissement. (Voorschriften des afzenders wegens de frankeering.) (5)

France

Débours.

Voorschot.

Remboursement.

Terugbetaling.

Intérêt à la livraison.

Belang bij de aflevering

Valeur déclarée (6).

Aangegeven waarde (6).

En toutes lettres. (In letterschrift.)

Deux mille francs

Timbre du bureau de départ. (Stempel van het kantoor van vertrek.)

M (2)

Commission du musée des tableaux anciens rue de la Botanique.

à (te)

Bruxelles.

à livrer (3)

(af te leveren) (3)

Vous recevrez les articles ci-après désignés aux conditions du tarif

Gij zult navermelde goederen ontvangen tegen de voorwaarden van het (4)

Marques et numéros des colis. (Merken en nummers der colli.)	Nombre de colis. (Aantal colli.)	Nature de l'emballage. (Aard der verpakking.)	NATURE DU CONTENU DES COLIS (4). (AARD VANDEN INHOUD DER COLLI (4).)	Poids brut en kilogrammes. (Ruw kilogramgewicht.)	Poids à taxer en kilogr. (Te taxeren gewicht kilogram.)	Documents annexés. (Bijgevoegde bescheiden.)	Perçu au départ. (Geheven bij vertrek.)	DÉTAIL DES FRAIS. (OMSTANDIGE OPGAVE DER KOSTEN.)	A percevoir à l'arrivée. (Te heffen bij aankomst.)
par 9	1	Casse	Tableau	77 kg	77 kg		FR. C.	Débours (Voorschot) Remboursement (Terugbetaling) Frais de retour d'argent (Kosten van terugzending van geld) Taxes supplémentaires pour débours (Bijkosten voor voorschot) Frais de transport. (Taxe au poids, etc., à fr. par Vracht op 't gewicht enz., tegen fr per (Vervoer-kosten). (Taxe à la valeur (1) à fr. par (Premie op de waarde (1) tegen fr per) Enregistrement (Inschrijving). Prise à domicile (Afhaling). Remise à domicile (Bestelling). Taxe p ^r déclaration d'intérêt à la livraison (Premie voor verklaring van belang bij de aflevering). Frais de désinfection (Kosten van ontsmetting). Autres frais (Andere kosten). TOTAL (Totaal).	FR. C.

Timbre de pesage. (Weegstempel.)

A Courmieu le 24.8.1898.

(Te) (den)

SIGNATURE DE L'EXPÉDITEUR (Handteekening des afzenders)

NOM ET ADRESSE DE L'EXPÉDITEUR (Naam en adres des afzenders)

Musée de la Botanique 10

Déclaration de responsabilité. — Je soussigné, exonère le chemin de fer de toute responsabilité pour les conséquences résultant (8)

alle verantwoordelijkheid wegens de gevolgen van (8)

SIGNATURE DE L'EXPÉDITEUR (Handteekening des afzenders)

Timbre du bureau d'arrivée. (Stempel van het kantoor van aankomst.)

(1) Indiquer à la main, selon le cas, « Tarif n° 1 (express) ». — Tarif n° 2 (service accéléré) ». — « Tarif n° 4 ». — « Tarif n° 5 (grande vitesse) », ou « Tarif n° 6 (grande vitesse) ». — Pour les autres renvois, voir au verso.

(1) Bijschrijven, volgens het geval, « Tarif n° 1 (spoedverzendingen) ». — Tarif n° 2 (sneldienst) ». — « Tarif n° 4 ». — Tarif n° 5 (als ijlgood) » of « Tarif n° 6 (als ijlgood) ». — Andere verwijzingen, zie ommezijde.

(1) Nom et adresse du destinataire (localité, rue, numéro).

(2) Indiquer, le cas échéant, que la livraison doit avoir lieu « en gare » ou « bureau restant ». — Pour les envois des tarifs n° 1 ou 4, stipuler, le cas échéant, les conditions spéciales de livraison prévues au tarif à appliquer.

(3) Intérieur de l'État, mixte, etc.

(4) Sauf stipulation contraire en lettre de voiture, la mention « franco » signifie que l'expéditeur acquitte les frais de transport, les taxes supplémentaires pour intérêt à la livraison et tous les frais qui peuvent être perçus par la station de départ, y compris, le cas échéant, la taxe supplémentaire pour débours et les frais de remise à domicile. Cette mention ne s'applique pas aux frais qui viennent grever la marchandise en cours de route.

(5) Pour les envois à effectuer aux conditions du tarif n° 4 exclusivement.

(6) Pour les envois du tarif n° 4, la valeur déclarée de l'envoi doit être indiquée en toutes lettres dans la colonne ad hoc.

(7) Du manque d'emballage, de la défectuosité de l'emballage, de détérioration, etc.

Observations concernant les colis expédiés en Belgique, du territoire libre en destination du rayon réservé de la douane. (Extrait de l'arrêté ministériel du 2 août 1881, du Département des finances.) — I. Pour pouvoir tenir lieu de passavant, la lettre de voiture ou le bulletin d'expédition doit contenir le nom et l'adresse de l'expéditeur, le nom et l'adresse du destinataire, le nombre, la marque, les numéros et le contenu des colis, avec une spécification suffisante des marchandises, leur quantité, leur poids et leur valeur (l'indication de la valeur doit être portée dans la colonne « nature du contenu des colis » et suivie de la mention « pour la douane »). — II. Lorsque le destinataire habite une localité autre que celle où est située la station d'arrivée, la lettre de voiture ou le bulletin d'expédition doit mentionner, outre la station d'arrivée, le lieu définitif de destination, la voie à suivre pour y arriver et le moyen de transport à employer. En l'absence de ces dernières indications, la lettre de voiture ou le bulletin d'expédition est complété et rendu valable, pour le transport au delà de la station d'arrivée, par les employés de la douane en permanence à cette gare ou, à leur défaut, par le chef de station.

N. B. — En cas de réclamation, la lettre de voiture doit être produite.

(1) Naam en adres des bestemmings (plaats, straat, nummer)

(2) Desvoorkomend aanwijzen of de zending « ter statie » of « kantoorliggend » moet afgeleverd worden: — Voor zendingen van tarief n° 1 of 4, desvoorkomend, opgeven de bijzondere voorwaarden van aflevering, voorzien bij het toe te passen tarief.

(3) Staatstarief voor binnenverkeer, gemengd tarief enz.

(4) Behalve bij andersluidende bepaling in den vrachtbrief, wordt door « franco » verstaan dat de afzender te zijnen laste neemt den vrachtprijs, de premie voor belang bij de aflevering en alle kosten die bij vertrek kunnen geheven worden, met inbegrip der voorkomende bijkosten voor voorschotten en het bestelloon. Daarin zijn niet begrepen de kosten die tijdens het vervoer ten laste der goederen komen.

(5) Alleen voor zendingen tegen de voorwaarden van tarief n° 4.

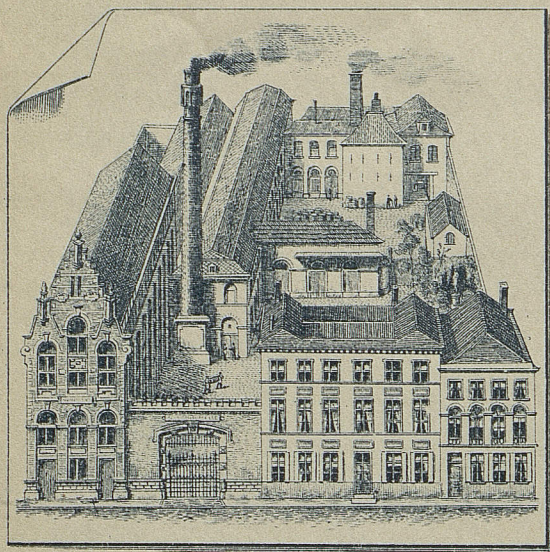
(6) Voor zendingen tegen tarief n° 4, moet de aangegeven waarde der zending in letterschrift opgegeven zijn in de daartoe bestemde kolom.

(7) Niet-verpakking, onvoldoende verpakking, bederf enz.

Aanmerkingen wegens de colli verzonden in België, uit het vrije gebied naar het tolgebied. (Uittreksel van het ministeriël besluit van 2 Augustus 1881, van het Departement van Financiën.)

— I. Om als paspoort te kunnen dienen, moet de vrachtbrief of het verzendingsbulletijn naam en adres des afzenders, naam en adres des bestemmings, aantal, merk, nummers en inhoud der colli opgeven met voldoende aanwijzing der goederen, dezer hoeveelheid, gewicht en waarde (de waarde moet opgegeven zijn in de kolom « aard van den inhoud der colli », gevolgd van de melding « voor het tolwezen »). — II. Bewoont de bestemming eene andere gemeente dan die der statie van aankomst, dan moet de vrachtbrief of het verzendingsbulletijn, behalve de statie van aankomst, de plaats der eindbestemming, den weg om er te komen en het te gebruiken vervoermiddel vermelden. Ontbreken die laatste meldingen dan wordt de vrachtbrief of het verzendingsbulletijn volledig en geldig gemaakt voor verder vervoer dan de statie van aankomst, door de bestendige tolbeambten in die statie, of, als er geene zijn, door den statieoverste.

N. B. — Bij klacht moet de vrachtbrief vertoond worden.



Gustave Carbonnelle

rue de la Madeleine, 20.

BIÈRES

en fûts et en Bouteilles,
SPIRITUEUX.



Cournai, le 4 Nov. 1898.

*Monsieur le Secrétaire de la Commission
des Musées royaux de tableaux
Bruxelles*

*J'ai bien reçu votre estimée lettre du 3 courant
et ai le regret de vous annoncer que l'intention de la
famille Oberg, est, de ne pas céder le tableau envoyé, moins
de deux mille francs. Comme j'ai en l'honneur de vous
le dire dans ma lettre accompagnant l'envoi, ce prix
a été fait comme prix définitif.*

*Je pense d'ailleurs ce prix très raisonnable, car de
différentes personnes s'y connaissant très bien, et, pour
mon compte personnel j'aurais tenu ce tableau, s'il n'
eût été indivis dans la famille.*

Recevez, Monsieur, mes salutations les plus distinguées

G. Carbonnelle Oberg

